

Togo/ Réforme constitutionnelle/Manifestation

L'opposition fait le plein à travers le pays

AFP

Lomé/Togo

PLUSIEURS milliers de personnes se sont rassemblées mercredi dans les rues de la capitale togolaise Lomé ainsi que dans d'autres villes du centre et nord du pays, à l'appel de l'opposition pour demander le départ du président Faure Gnassingbé et le retour à la constitution de 1992. Dans la capitale, les manifestants sont partis de trois points de rendez-vous, rendant un décompte des participants difficile, mais selon les observateurs sur place, plusieurs milliers d'entre eux ont répondu à la demande de l'opposition de ne pas lâcher la pression sur le pouvoir après les marches historiques des 6 et 7 septembre, qui avaient rassemblé plus de 100.000 personnes. Dans la foule se dressaient des pancartes portant les inscriptions: "Faure Must Go" (Faure doit partir, ndlr) ou encore "Libérez mon pays, 50 ans, ça suffit". Selon l'équipe de l'AFP sur place, des gendarmes et des militaires, sur des pick-ups équipés de mitrailleuses

lourdes, encadraient la marche. Les communications par messagerie mobile ainsi que l'utilisation de la 3G étaient quasiment impossibles. "On n'est pas des jihadistes, on n'est pas des rebelles", se défendait Abdallah, 42 ans, partisan du Parti National Panafricain (PNP) de Tikpi Atchadam, l'un des leaders les plus radicaux du mouvement. "On veut juste la démocratie, on est fatigués." Le chef de file du PNP, nouveau parti de l'opposition, a réussi à se construire une forte base populaire, notamment issue du centre et du nord du pays, à majorité musulmane, historiquement attachée au pouvoir en place. A Sokodé, deuxième ville du pays et bastion du PNP, les marches ont rassemblé plus de 4.000 personnes malgré les fortes pluies, selon plusieurs participants contactés par l'AFP. En août, des manifestations, réprimées par les forces de l'ordre, avaient fait deux morts, déclenchant une vive réaction populaire. Un peu plus au nord, à Bafilo, les marches ont été dispersées dès leur départ. Des rumeurs de violences ont envahi les ré-



Photo : AFP

Les partisans de l'opposition dans les rues de Lomé.

seaux sociaux et un observateur d'une association locale des droits de l'Homme (proche de l'opposition) fait état de quatre blessés par des balles en caoutchouc. L'opposition a prévu deux nouveaux jours de manifestations mercredi et jeudi, après avoir boycotté le vote du parlement sur le projet de révision constitutionnelle, prévoyant notamment de limiter à deux le nombre de mandats présidentiels, mais de manière non rétroactive. Le gouvernement avait tenté d'apaiser la crise socio-politique en proposant une révi-

sion de la Constitution, et notamment de limiter à deux le nombre de mandats présidentiels, mais les députés de l'opposition ont boycotté le vote en bloc mardi à l'Assemblée nationale, dénonçant un "simulacre de plénière" par la voix de son porte-parole Éric Dupuy. L'opposition refuse le texte en l'état, qui n'applique pas la rétroactivité de la mesure, et qui permettrait au président Faure Gnassingbé, héritier d'une famille au pouvoir au Togo depuis 50 ans et lui-même à la tête du pays depuis 2005, de se représenter en 2020 et en 2025.

• RÉFÉRENDUM DANS LA RUE

N'ayant pas obtenu la majorité des voix nécessaires au Parlement, le projet de révision sera proposé au peuple togolais par référendum "dans les prochains mois", selon un membre du gouvernement. "Là où on nous en sommes, nous ne voulons pas de référendum, nous sommes en train de faire notre référendum dans la rue déjà", expliquait Alex, jeune manifestant de Lomé. Le gouvernement togolais, qui dénonce un "coup d'État" de la rue, par la voix de son ministre de l'Information, Guy Lorenzo, a mis en garde l'opposition contre la présence de "personnes de nationalités étrangères, en vue de participer à des actes de violences" lors des marches, et lui a demandé de "faire preuve de retenue et de responsabilité". Le parti présidentiel, l'Union pour la République (UNIR), qui avait appelé ses militants à témoigner leur soutien à Faure Gnassingbé les mêmes jours que les manifestations de l'opposition, a réuni un millier de personnes mercredi matin. "Ça nous fait plaisir d'être là, c'est notre parti", a déclaré à

l'AFP Georgia, militante de 34 ans. "Nous, on est pacifiques". Justin, un jeune manifestant de l'UNIR a toutefois confié à l'AFP avoir reçu 5.000 francs CFA (7,50 euros) pour participer à ce rassemblement, devant l'approbation de ses camarades. La moitié des Togolais vivent sous le seuil de pauvreté (PNUD). Le président Gnassingbé a succédé en 2005 à son père, Gnassingbé Eyadéma, qui est resté près de 40 ans au pouvoir, avec l'appui de l'armée et en modifiant la Constitution. De violentes manifestations et une féroce répression avaient suivi. Il a été réélu en 2010 et en 2015, lors de scrutins très contestés.

L'Afrique en bref

• **RDC/ Élection**
L'ONU table toujours sur une présidentielle d'ici au 31 décembre
 L'ONU table toujours sur la tenue d'ici la fin 2017 d'une élection présidentielle en République démocratique du Congo, où la tension monte à l'approche de cette date-butoir du 31 décembre chaque jour plus illusoire pour organiser la succession du président Joseph Kabila.

• **Centrafrique/ Violences**
A l'ONU, la RCA en crise craint de retomber dans l'oubli
 Près de quatre ans après l'intervention française et onusienne en Centrafrique, le pays, toujours plongé dans la violence et sous perfusion internationale, a demandé à l'ONU plus de Casques bleus et une aide accrue pour ne pas sombrer de nouveau dans le chaos.

• **Cameroun /Législation**
La loi anti-terroriste utilisée "pour faire taire la presse critique"
 La législation anti-terroriste au Cameroun, adoptée en 2014 dans le cadre de la lutte contre le groupe jihadiste nigérian Boko Haram, est utilisée "pour faire taire la presse critique", a dénoncé une association de défense des journalistes dans un rapport publié mercredi.

• **Soudan/ Désarmement**
Le président soudanais presse les citoyens du Darfour de rendre leurs armes
 Le président soudanais Omar el-Béchir a pressé mercredi les habitants du Darfour, région en proie à un conflit meurtrier depuis des années, de rendre leurs armes volontairement.

Kenya/ Invalidation de l'élection présidentielle

La Commission électorale accablée

AFP

Nairobi/Kenya

LA Cour suprême du Kenya a blâmé mercredi la Commission électorale pour sa gestion de l'élection présidentielle invalidée du 8 août, lui reprochant d'avoir proclamé les résultats sur la base de documents parfois "douteux" et de ne pas avoir permis l'accès à ses serveurs informatiques. Les conclusions des juges, qui ont explicité mercredi leur décision prise le 1er septembre d'invalider la réélection du président sortant Uhuru Kenyatta - une première en Afrique - renforcent les doutes sur la capacité de la Commission électorale (IEBC) à organiser en peu de temps le nouveau scrutin, prévu le 17 octobre. La vice-présidente de la Cour suprême, Philomena Mwili, a décrit des "révélations perturbantes, voire saisissantes" sur la manière dont l'IEBC a mené les élections, contestées en justice par l'opposition. Cette dernière avait placé au coeur de sa plainte des allégations de piratage informatique ayant selon elle affecté la transmission des résultats. A cet égard, les juges ont reproché à l'IEBC d'avoir ignoré l'ordre de la Cour réclamant l'accès à ses serveurs pour vérifier ces accusations. "Notre ordonnance était une opportunité en or pour l'IEBC de présenter devant la Cour des preuves pour discréditer les affirmations du plaignant", l'opposant Raila Odinga, 72 ans, a déclaré la juge Mwili.

"Si l'IEBC n'avait rien à cacher, elle aurait volontiers fourni l'accès à ses serveurs informatiques et à l'historique de ses opérations". La Cour n'a d'autre choix que de conclure que "le système informatique a été infiltré et compromis, et que les informations s'y trouvant ont été modifiées, ou que des responsables de l'IEBC eux-mêmes ont modifié ces informations, ou que l'IEBC a gâché le système de transmission (des résultats) et n'a pas été en mesure de vérifier les informations." Mercredi, la Cour a reproché au président de l'IEBC, Wafula Chebukati, d'avoir proclamé la victoire de M. Kenyatta, 55 ans, avec 54,27% des voix sur la foi de procès-verbaux émanant des circonscriptions électorales "dont l'authenticité était pour certains douteuse", sans avoir de surcroît vérifié l'ensemble des procès-verbaux des bureaux de vote.

• **NI TRANSPARENTE, NI VÉRIFIABLE**
 L'IEBC avait justifié par un réseau internet limité le retard, voire l'absence, de nombreux procès-verbaux de bureaux de vote issus de zones reculées. La Cour suprême a rétorqué mercredi que l'IEBC aurait dû mettre en place "des systèmes de transmission alternatifs". Les juges ont également noté l'absence de marques d'authentification ou de signatures d'assesseurs sur de nombreux procès-verbaux finalement publiés par l'IEBC après la proclamation des résultats, le 11 août. "S'il s'agis-

sait de faux, qui les a introduits dans le système? Et s'ils étaient authentiques, pourquoi étaient-ils différents des autres?", a interrogé le président de la Cour suprême, David Maraga. La Cour suprême a estimé que "l'élection présidentielle de 2017 n'était ni transparente, ni vérifiable". Elle a soutenu que les élections "ne sont pas qu'une question de chiffres", et que l'ensemble du processus électoral est "aussi important que le résultat". Les juges se sont toutefois voulus nuancés, assurant ne pas avoir de raisons de douter des opérations d'enregistrement des électeurs ou des

opérations de vote le jour du scrutin, entre autres. Alors que la campagne électorale a déjà repris à coup d'invectives entre pouvoir et opposition, le jugement complet de la Cour suprême était très attendu car il devait donner à l'IEBC des pistes pour améliorer l'organisation du nouveau scrutin. Mais les conclusions accablent l'IEBC à tel point qu'elles renforcent les doutes sur sa capacité à organiser le scrutin pour le 17 octobre, d'autant que de nombreux désaccords existent entre les différents acteurs sur la marche à suivre. L'opposition a déjà prévenu

qu'elle boycotterait le scrutin si ses exigences présentées à l'IEBC - dont la démission de plusieurs de ses membres - ne sont pas remplies, alors que le président Uhuru Kenyatta a lui exclu tout remaniement en profondeur de l'institution. De son côté, la société française OT Morpho chargée de fournir le système électronique de transmission des résultats et de reconnaissance biométrique des électeurs a assuré lundi ne pas pouvoir être prête d'ici au 17 octobre. La Constitution exige l'organisation d'un nouveau scrutin dans les 60 jours suivant la décision de la Cour suprême, soit d'ici au 31 octobre.

C'est arrivé....

Sur amazon, même un perroquet peut passer commande

UN perroquet a réussi à passer une commande sur Amazon via l'assistant vocal du géant américain du numérique en imitant la voix de sa propriétaire à Londres, rapporte le journal britannique The Sun mercredi. Corienne Pretorius, interrogée par le tabloïd britannique, ne se rappelait pas avoir passé une commande de coffrets cadeaux d'une valeur de 10 livres (environ 11 euros). Et pour cause. Après avoir exclu son mari et son fils de huit ans comme les acheteurs éventuels, la Sud-Africaine de 39 ans, qui réside dans le sud-est de Londres, a découvert le coupable: Buddy, son perroquet du Gabon âgé de 5 ans. L'oiseau a imité sa voix en son absence pour activer l'appareil et procéder à l'achat qui, selon un porte-parole d'Amazon cité dans le Sun, peut être remboursé. "Je ne pouvais pas le croire quand j'ai compris

que Buddy avait passé une commande sur Amazon. Nous possédons l'appareil depuis quatre mois et je ne l'utilise que pour mettre de la musique ou faire des listes de tâches à faire, mais je n'ai jamais rien commandé en ligne", a raconté Corienne. Outre la possibilité de passer des commandes sur Amazon, l'appareil connecté, Alexa, permet aussi de commander le chauffage de la maison, contrôler le téléphone portable, vérifier la météo, etc. Buddy a depuis été filmé par sa propriétaire. Les images le montrent en train d'activer l'appareil en criant "Alexa" avant d'ajouter "Oh, hmmm, reste en ligne, Alexa". Selon Corienne Pretorius, son oiseau parlant est "très drôle": il imite aussi le chat, jure en Afrikaans et souhaite "bonne nuit" quand la maisonnée va se coucher le soir.

... à Londres (Grande-Bretagne)